

Délibération DEL-B-2025-053

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » - Action de sensibilisation aux arts du cirque : demande de subvention DRAC dans le cadre de l'appel à projets « Été culturel 2025 »

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 relative à l'intervention de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et fixant les limites du quartier Valette-Bressuire ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-008 du Conseil communautaire du 30 janvier 2024 adoptant les termes du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire établi pour la période 2024-2030.

Considérant la fiche action 4 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du quartier Valette-Bressuire « Favoriser l'accès à la culture » ;

Considérant l'appel à projets « Eté culturel 2025 » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine.

En 2025, le ministère de la culture continue d'investir l'été afin de permettre au plus grand nombre de personnes de vivre et de partager des expériences artistiques et culturelles dans les lieux les plus divers qui soient.

Dans ce cadre, la DRAC Nouvelle Aquitaine soutient les actions réalisées par et pour les habitants des quartiers « Politique de la ville ».

En lien avec les orientations du nouveau contrat de ville et sur proposition des membres du Conseil Citoyen, collectif d'habitants du quartier, il est proposé de répondre à l'appel à projets de la DRAC Nouvelle Aquitaine en sollicitant un montant de 3 100€ pour la reconduction d'une action de sensibilisation aux arts du cirque à destination des plus jeunes.

Pendant trois après-midis fin août, au cœur du quartier, deux artistes du cirque et un comédien proposeront des numéros de cirque et découverte des techniques pour aborder physiquement les notions de déséquilibre, d'adaptation permanente, de peur, de volonté, de sécurité, d'entraide... Environ 200 habitants, essentiellement des familles, sont attendus.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions/observations
Dépenses éligibles	4 100€	Subventions	3 100€	77%	
Gouters	300€	Dont DRAC NA	3 100€	77%	Sollicitée
Intervention de la compagnie de cirque	3 100€				
Dépenses de personnel	600€	Autofinancement Agglo2B	900€	23%	
TOTAL	4 000€		4 000€	100%	

Le bureau communautaire est invité à :

- **solliciter une subvention de 3 100€ pour la mise en place d'une action de sensibilisation aux arts du cirque dans le cadre de la réponse à l'appel à projets « Eté culturel 2025 » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine ;**
- **imputer les recettes sur le budget principal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

